

Intervention de l'adjudant chef Mickaël BONIN,
enquêteur nouvelles technologies au sein du groupement de gendarmerie Châteauroux
accompagné de Mme Chantal ADOR-SOYER,
infirmière au Collège Beaulieu de Châteauroux

Le cyberharcèlement et les dangers d'Internet

Mission de l'adjudant chef Mickaël BONIN au sein de la gendarmerie

Elle se présente sous deux aspects distincts :

1- Analyse des supports de stockage dans lesquels il y a des données numériques.

Lors d'une enquête, on fait appel à lui afin de recueillir des preuves pouvant se trouver dans les téléphones, tablettes, ordinateurs perquisitionnés chez un suspect.

2- Sensibilisation des mineurs aux dangers d'Internet.

L'adjudant Bonin présente le powerpoint qu'il a créé pour lui servir de support dans ses interventions dans les collèges.

Au départ, il était sollicité pour intervenir auprès des 4^{ème} - 3^{ème}. Depuis quelque temps, les 6^{ème} - 5^{ème} sont également concernés.

Les usages d'Internet par les jeunes

1- consultation de sites comme Youtube, création et consultation de blogs et consultation de sites de petites annonces comme LebonCoin.

2- utilisation des réseaux sociaux. Facebook ou Skype sont de plus en plus délaissés par les jeunes au profit d'Instagram (réseau social gratuit et service de partage de photos et de vidéos) et de Snapchat (application gratuite de partage de photos et de vidéos - particularité : limite de temps de visualisation du média envoyé à ses destinataires .

3- utilisation de sites de jeux

Le premier ennemi sur Internet : NOUS !

Ce sont, en effet, les utilisateurs eux-mêmes qui se servent d'Internet pour étaler leur vie privée.

Dès l'inscription dans les réseaux sociaux, ils indiquent nécessairement leurs nom, prénom et âge. Mais, au fur et à mesure de l'utilisation du site, ils seront amenés insidieusement à fournir de plus en plus de détails sur leurs goûts , leurs habitudes,...

Dans ses interventions, l'adjudant Bonin tente alors de faire comprendre aux jeunes que, contrairement aux annonces de confidentialité, certaines données sont consultables par tous les utilisateurs du site (ex. Facebook = 2 milliards d'utilisateurs dans le monde !) ou tout simplement utilisées à des fins commerciales.

C'est ainsi que, au préalable d'une intervention auprès de jeunes de 4^{ème} en section football, il a procédé à des recherches sur certains des élèves qu'il allait rencontrer. En navigant simplement sur les réseaux sociaux, il a pu récolter de nombreuses informations sur certains d'entre eux, informations qu'il a ensuite redonnées aux élèves concernés lors de l'intervention. Les collégiens ont alors été fortement marqués par le fait que n'importe qui pouvait savoir qui ils étaient, avec qui ils sortaient, où ils allaient, qui étaient les membres de leur famille,..., grâce à toutes les infos qu'ils "postaient" eux-mêmes sur ces sites.

Un excellent moyen de leur montrer à quel point il est très dangereux de partager sa vie privée via ces systèmes.

L'utilisation de Snapchat est très problématique car cette application explique aux jeunes qu'ils peuvent envoyer n'importe quelle photo sans danger car elle aura une vie éphémère sur le site. Annonce mensongère car, même si la photo a une durée de vie effectivement limitée sur le site, n'importe qui a le temps de la capturer pendant son temps d'affichage. De plus, comme toutes les données qui circulent sur Internet, certaines d'entre elles pourront être stockées sur les serveurs du fournisseur.

Il faut bien savoir que, quelque soit le système utilisé, les données sur Internet ne disparaissent jamais.

Le deuxième ennemi sur Internet : EUX !

1- les prédateurs sexuels

Le powerpoint permet de montrer aux jeunes un mini-film évoquant l'histoire d'une jeune fille allant sur un site de rencontre. Un homme, se disant âgé de 17 ans, lui répond et commence alors entre eux une relation intime au point que la jeune fille accepte d'envoyer des photos dénudées. Il s'avère en fait que l'homme en question a en fait 50 ans et est un prédateur sexuel.

L'adjudant relate également aux jeunes des faits ayant eu lieu dans l'Indre afin de leur montrer que ce type de criminels peut aussi vivre ici et pas seulement à Paris ou dans d'autres très grosses villes.

2- les cyberharceleurs

art. 222-33-2-2 du code pénal définissant le cyberharcèlement :

"Le fait de harceler autrui, par l'utilisation d'un service de communication en ligne, par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte à ses droits et à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel".

Coût pour son auteur : deux ans d'emprisonnement si les faits sont commis sur mineur de 15 ans et de 30 000 € d'amende.

Cet article récent du Codé pénal rejoint d'autres dispositions concernant des infractions telles que : injures publiques, atteinte à l'intimité de la vie privée ou diffusion d'un contenu à caractère pornographique.

Dans ses interventions, l'adjudant Bonin rappelle aux jeunes que la responsabilité pénale débute à 13 ans et qu'ils peuvent donc se retrouver, même mineurs, poursuivis pénalement ou/et mis en garde à vue.

L'intervention de témoins est essentielle et très souvent efficace. L'adjudant estime en effet que la plupart des harceleurs sont des lâches et qu'ainsi, le simple fait de les nommer et de leur préciser ce qu'ils encourent, suffit à stopper le harcèlement.

→ petit aparté sur les "Fake news"

La diffusion d'une fausse information, d'une rumeur est également punie par la loi.

Exemple d'un professeur ayant créé de toute pièce une fausse citation qu'il a ensuite diffusée sur Internet. En posant un exercice à faire à la maison, il a pu constater que sur 65 élèves, 51 avaient récupéré cette fausse citation telle quelle. Ce qui illustre la grande facilité de diffuser des informations erronées sur Internet.

3- les cybercriminels

Un seul but = faire de l'argent en utilisant Internet par tous les moyens.

a- usurpation d'identité ou intrusion dans un compte

b- sextorsion, sexting, chantage

La victime, souvent masculine, est invitée par une jolie jeune fille à discuter via Internet et, au fil du temps, est invitée à se déshabiller, comme elle le fait elle-même, devant la webcam. Le film sert ensuite d'objet de chantage afin de récupérer des rançons.

c- phishing, hameçonnage

Techniques pour récupérer des données sensibles telles que mots de passe ou n° de carte bancaire.

d- virus chiffants

Un virus est lancé sur un PC et bloque le fonctionnement de celui-ci. La aussi, rançon contre réparation.

e- escroqueries en tout genre

Fausse petite annonce ; arnaque aux sentiments ; n° surtaxés ; faux virus = une fenêtre apparaît soudain sur l'écran et avertit qu'un dangereux virus est en train d'envahir et de bloquer votre PC. Pour le débloquent, n° de téléphone à appeler au bout duquel une personne demande des tas de renseignements comme mots de passe afin de pouvoir "réparer" le PC. Comme le virus n'existe pas, tout

revient dans l'ordre et la personne demande alors le n° de carte bleue pour régler la réparation.

Le principal conseil donné aux jeunes par l'adjudant Bonin lors de ses interventions est de prendre conscience de leur vie privée et de rester prudent dans le partage via Internet.

Affichage à l'écran de la page suivante émanant du site www.fais-gaffe.fr



Le powerpoint destiné aux jeunes se termine par un jeu interactif créé par la CNIL permettant aux collégiens se tester ce qu'ils ont retenu de l'intervention.

→ Mme ADOR-SOYER rapporte quelques cas concrets constatés au Collège Beaulieu.

Elle s'est avant tout aperçue que les élèves passent de plus en plus de temps sur leurs outils de communication et de plus en plus tard le soir. Facile en ces conditions de comprendre les difficultés de ces mêmes élèves le lendemain au collège.

L'âge des enfants concernés baisse régulièrement. Les enfants du CE2 commencent à avoir eux aussi un compte sur les réseaux sociaux.

En tant qu'infirmière, elle est souvent la 1^{ère} personne à qui les collégiens viennent se confier : confiance, réconfort,...

Elle a pu voir que les harceleurs n'ont pas un profil particulier.

Elle se rend compte que la génération actuelle est une génération d'enfants fragiles et souvent isolés : les parents donnent des "armes" (tablettes, smartphone,...) à leurs enfants mais méconnaissent totalement l'utilisation que ceux-ci en font. Exemple d'une maman qui ignorait que sa fille était sur les réseaux sociaux. Les jeunes sont très à l'aise devant un écran et beaucoup moins devant une personne.

Au collège Beaulieu, pour calmer un peu la violence et "éviter" la dérive vers le harcèlement, sont proposés des cours de relaxation, de sophrologie. Les collégiens sont très demandeurs.

Depuis la salle, des réflexions s'établissent autour de la nécessité d'éduquer les jeunes à l'image, de la prévention, de la valorisation des outils concernés qui sont beaucoup plus que de simples outils de communication via les réseaux sociaux.

Céline THOMAZON, animatrice Citoyenneté-Jeunesse à la FOL 36 (fédération des organisations laïques) évoque alors le dispositif "Promeneurs du net" dont elle est la coordinatrice dans l'Indre. L'objectif de ce dispositif est de recruter des adultes (professionnels de la jeunesse, éducateurs, animateurs,...) afin d'accompagner les jeunes sur Internet, de répondre à leurs sollicitations, de leur apprendre les bonnes pratiques et de les sensibiliser aux risques.

note : dispositif porté par la CAF en partenariat avec le ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes et la Mutualité sociale agricole.

Pour en savoir beaucoup plus ► <http://promeneursdunet.fr/>